

Communiqué de presse



CONSEIL DU JURA BERNOIS



CONSEIL DES AFFAIRES FRANCOPHONES DU DISTRICT BILINGUE DE BIENNE

Le CAF et le CJB adoptent un programme de législature commun en matière scolaire

Bienne / La Neuveville, le 7 septembre 2010

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) et le Conseil du Jura bernois (CJB) ont siégé en séance plénière commune le 1^{er} septembre 2010 à La Neuveville. Ils ont adopté un programme de législature pour 2011-2014, pour guider leur action dans le domaine de l'instruction publique et de la formation. Les deux conseils partagent dans ce domaine des compétences communes pour piloter la coordination scolaire romande et interjurassienne dans la partie francophone du canton de Berne.

S'appuyant sur leurs expériences depuis leur fondation en 2006, le CAF et le CJB ont décidé d'élaborer ce programme de législature afin de favoriser la prise de décisions stratégiques, améliorer l'anticipation des dossiers et permettre aux deux conseils d'intervenir de manière proactive dans les thèmes définis comme prioritaires.

Ces priorités et points forts sont au nombre de neuf, répartis entre les divers domaines de l'instruction publique. Ils comprennent des thèmes d'actualité, comme la mise en place du Plan d'études romand (PER) et préparent des discussions à venir, par exemple la révision de la Loi sur l'école obligatoire. Le bilinguisme cantonal est défendu, que ce soit par le soutien à la mise en place de filières bilingues ou par le maintien et le renforcement de formations francophones de qualité. Le programme de législature a été rendu possible grâce à l'étroite collaboration entre le CAF, le CJB et la Conférence de coordination francophone (COFRA) de la Direction de l'instruction publique, présidée par M. Guy Lévy.

Le programme proprement dit sera complété par une série de fiches pratiques, à usage interne, élaborées en partenariat étroit avec la COFRA. Elles doivent permettre au CAF et au CJB d'affiner leurs positions, tout en offrant à la COFRA un rappel clair de la position des deux conseils sur les différentes thématiques du domaine de l'instruction publique.

Collaboration CAF-CJB

A l'occasion de leur première séance plénière commune de la législature, le CJB et le CAF ont dressé un bilan de leur collaboration après quatre ans. Elle est jugée intensive dans plusieurs domaines, à commencer par celui de la formation, où les deux conseils partagent des compétences communes. Des succès ont également été possibles dans des domaines où les compétences sont différentes. Par exemple, la décision récente de subventionner une institution commune à Berne et au Jura dans le domaine de la coopération et d'aide au développement. Le mode de

Communiqué de presse

collaboration des conseils a été discuté. Le sujet fait l'objet d'une attention constante, une amélioration étant toujours possible, et souhaitée par une partie des membres.

Manque de places de détention pénale pour mineurs

Le CAF et le CJB ont invité Mme Caroline Strasser, présidente du Tribunal des mineurs du Jura bernois, pour aborder la question de la détention pénale des mineurs. Mme Strasser a rappelé le manque de places disponibles en institutions francophones pour les mineurs du canton de Berne. Les deux conseils ont décidé de poursuivre la réflexion à la recherche de solutions éventuelles.

Affaires culturelles

Dans le domaine culturel, outre la déclaration commune concernant le CREA qui a été diffusée au lendemain de la séance, les deux conseils ont procédé à un échange d'informations sur la future révision de la Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC). D'importants défis attendent le CJB et le CAF dans le cadre de cette révision, qui touche le cœur de leurs compétences.

Autres dossiers

Le CJB et le CAF ont également procédé à un échange de vues sur l'avenir institutionnel de la région interjurassienne. Ils ont par ailleurs confirmé leur soutien à l'objectif de développer les sites de formation tertiaire de Bienne (HEP-BEJUNE) et Saint-Imier (HE-Arc) dans la partie francophone du canton de Berne.

Informations

David Gaffino, secrétaire général du CAF : 032 323 28 70
Fabian Greub, secrétaire général du CJB : 032 493 70 73

Annexes

- Programme de législature du CAF et du CJB dans le domaine de l'instruction publique
- Discours des président-e-s CAF et CJB